

D.2020.12.16.1.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 16 Décembre 2020

1 – 3ème LIGNE DE METRO - LIGNE AEROPORT EXPRESS – CONNEXION LIGNE B

1.5 – 3ème LIGNE DE METRO : Maîtrise d'œuvre du projet 3ème ligne de métro – Site de Maintenance et de Remisage – Marché n°M3 2019 14099 M : Autorisation de signer le premier marché subséquent avec le groupement L'HEUDE (Mandataire) – REC Architecture – EGIS Bâtiments Sud-Ouest – JULIE POIREL – QUARTIERS LUMIERES.

L'an deux mille vingt, le seize décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (pouvoir M. Lattes)	
PERRIN Philippe		X (pouvoir Mme Faure)	
PORTARRIEU Jean-François	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe		X (pouvoir Mme Sangay)	
SANGAY Dominique	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express – 3ème ligne de métro et ligne aéroport express.

Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express.

Par délibération D.2020.12.161.4 du 16 décembre 2020, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé l'attribution de l'accord cadre au titulaire unique L'HEUDE (Mandataire)– REC Architecture – EGIS Bâtiments Sud-Ouest – JULIE POIREL – QUARTIERS LUMIERES.

Le présent premier marché subséquent à l'accord cadre pour la maîtrise d'œuvre du site de maintenance et de remisage, concerne la réalisation du programme détaillé.

Le marché a une durée de 10 mois et se conclut par la remise de 9 rapports :

- Etat des lieux de la parcelle,
- Analyse des contraintes administratives,
- Synthèse des réseaux,
- Analyse des interfaces,
- Esquisse,
- Scénarios d'investissements,
- Etude hydraulique,
- Ambition environnementale,
- Programme détaillé.

Le titulaire de l'accord cadre est le groupement L'HEUDE (Mandataire)– REC Architecture – EGIS Bâtiments Sud-Ouest – JULIE POIREL – QUARTIERS LUMIERES.

Le montant du marché, issu de la consultation de l'accord cadre, est de 301 223,80 € HT

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 10 décembre 2020, attribué le premier marché subséquent au groupement L'HEUDE (Mandataire) – REC Architecture – EGIS Bâtiments Sud-Ouest – JULIE POIREL – QUARTIERS LUMIERES pour n montant de 301 223,80 € HT

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché M3 2019 14099 M avec le groupement L'HEUDE (Mandataire) – REC Architecture – EGIS Bâtiments Sud-Ouest – JULIE POIREL – QUARTIERS LUMIERES.

.....

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés

[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

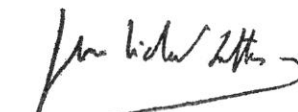
ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec le groupement L'HEUDE (Mandataire)– REC Architecture – EGIS Bâtiments Sud-Ouest – JULIE POIREL – QUARTIERS LUMIERES, le premier marché subséquent n°M3 2019 14099 M de maîtrise d'œuvre du projet 3eme ligne de métro – Site de Maintenance et de Remisage pour un montant de 301 223,80 € HT

ARTICLE 2 : AUTORISE la dépense correspondante

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES